

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

### Séance du jeudi 06 octobre 2016

Membres en exercice : 13  
 Membres présents : 11  
 Membres votants : 12

Date de convocation : 30/09/2016

**Présents :** Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Elisabeth FONQUERNIE, Christian GIRAUD, Franck HOYEZ, Anne-Marie VANCOILLIE.

**Absents/excusés :** Mathieu ADAMISTE, Christophe VALETTE (pouvoir à Christian GIRAUD)

**Secrétaire :** Antoine d'INGUIMBERT

## EXTRAITS DES DELIBERATIONS

### N° 2016-46 : Composition du Conseil d'Agglomération

Dans le cadre de l'adoption du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 entérine le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise en intégrant les 4 communes de La Bastide, Comps-sur-Artuby, Bargème, et La Roque-Esclapon.

[...]

Suite à cette extension de périmètre, la composition du Conseil d'agglomération est donc modifiée. [...]

Après concertation entre les communes, il est proposé la répartition et l'accord amiable suivants :

Communes membres	Pop. Municipale 2016	Représentation actuelle	Méthode légale stricte	Méthode légale amiable
Draguignan	39174	21	21	21
Vidauban	10928	6	5	6
Le Muy	9328	5	5	5
Lorgues	9193	5	5	5
Les Arcs	7137	4	3	4
Trans en Provence	5579	3	3	3
Flayosc	4401	3	2	3
Salernes	3808	3	2	2
La Motte	3044	2	1 (+1 suppléant)	2
Figagnières	2594	2	1 (+1 suppléant)	2
Callas	1836	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Taradeau	1808	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Bargemon	1539	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Montferrat	1459	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Ampus	934	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Sillans la Cascade	715	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
St-Antonin du Var	717	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Claviers	652	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Chateaudouble	457	1	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Comps sur Artuby	355	4*	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
La Roque Esclapon	286	3*	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
La Bastide	198	3*	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
Bargème	183	3*	1 (+1 suppléant)	1 (+1 suppléant)
<b>TOTAL</b>	<b>106325</b>		<b>61 sièges</b>	<b>66 sièges</b>

\*Représentation actuelle au sein de la Communauté de Communes Artuby Verdon

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise suite à l'extension de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 telle que présentée ci-dessus,
- Approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE** le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise suite à l'extension de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 telle que présentée supra ;

**APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ;

**N° 2016-47 : Groupement de commandes «plateforme dématérialisée marchés-publics»**

Conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés-publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales et des établissements publics, ce qui nécessite l'établissement d'une convention à intervenir entre les parties prenantes.

A cet égard, la Communauté d'Agglomération Dracénoise propose de constituer un groupement de commandes avec les différentes communes membres et leurs établissements publics portant sur la famille d'achats suivante : « achats liés à la mise en place d'un profil d'acheteur pour les marchés-publics.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Communauté d'Agglomération Dracénoise pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et la convention jointe ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de groupement y afférente et à représenter la Commune dans le cadre des relations avec le coordonnateur ;

**DIT** que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sera compétente pour l'attribution de ce marché, au nom des membres du groupement si une procédure formalisée est nécessaire ;

**DIT** qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;

**AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement des consultations en vue de la passation des marchés ou accord-cadre portant sur les prestations ci-dessus visées ;

**AUTORISE** le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation des marchés-publics ou accord-cadre selon les principes énoncés par la convention de groupement.

**N° 2016-48 : Convention de partenariat avec l'association « Aloha Danse » et fixation du tarif de l'activité municipale « Danse de salon »**

Le Maire informe l'Assemblée qu'à l'issue de la journée des associations, plusieurs personnes ont émis le souhait de voir se développer une activité « danse de salon » à Saint-Antonin.

Le Maire propose à l'Assemblée de créer une activité municipale en ce sens.

L'activité serait alors gérée en régie pour ce qui concerne les recettes auprès participants, et les intervenants seraient rémunérés par le biais de mandats ordinaires.

Afin de garantir un encadrement de qualité pour cette nouvelle activité, le Maire propose de mandater l'association « Aloha Danse » dont le siège social est basé à La Motte.

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association « Aloha Danse » dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

**FIXE** le tarif de la participation à l'activité « danse de salon » à hauteur de 15 € par mois.

## N° 2016-49 : Tarif de location de l'espace culturel

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n°2014-29 en date du 07 juillet 2014, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de location de l'espace culturel comme suit :

- Tarif de base de la location de l'espace culturel à 250€ / weekend
- Tarif particulier de location pour la St-Sylvestre à 500 € (du 31/12 au 01/01)
- Tarif supplémentaire de location de la vaisselle à 50 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de statuer quant à l'opportunité de réviser ces tarifs.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**FIXE** le tarif de base de la location de l'espace culturel à 300€ / weekend ;

**FIXE** le tarif particulier de location pour la St-Sylvestre à 500 € (du 31/12 au 01/01) ;

**FIXE** le tarif supplémentaire de location de la vaisselle à 50 € ;

**PRECISE** que ces tarifs entrent en vigueur pour toute convention signée après que la présente délibération est devenue exécutoire ;

**DIT** que ces tarifs pourront être révisés ultérieurement par le biais d'une nouvelle délibération ;

## N° 2016-50 : Sollicitation de la réserve parlementaire dans le cadre du financement de la mise en accessibilité du square Jean FUSTIER

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune s'est engagée, par le biais de son Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), à mettre en accessibilité l'ensemble de ses ERP (Equipements Recevant du Public) et de ses IOP (Installations Ouvertes au Public) selon un planning échelonné sur 6 années et validé par les services de l'Etat dans le Var.

Il propose au Conseil Municipal d'anticiper, et ce dès 2017, la mise en accessibilité du square Jean Fustier, cet équipement étant primordial pour l'attractivité de la Commune et pour le bien-vivre à Saint-Antonin (travaux programmés à l'origine en 2020).

[...]

Au regard de ces éléments, le **plan de financement** suivant pourrait donc être envisagé :

### **DEPENSES** :

Mise en accessibilité du square                      **35.400 € HT**

### **RECETTES** :

Réserve parlementaire                                      12.000 €

Fonds de concours CAD                                      7.000 €

Autofinancement    16.400 €

**TOTAL**    **35.400 €**

Le Maire donc propose au Conseil de solliciter Monsieur le Député Olivier AUDIBERT-TROIN, au titre de la réserve parlementaire 2017, pour le financement de cette opération.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le projet de mise en accessibilité du square Jean Fustier pour un montant estimé à 39.000 € HT.

**AUTORISE** le Maire à solliciter Monsieur le Député Olivier AUDIBERT-TROIN pour le financement de cette opération, au titre de la réserve parlementaire 2017, à hauteur de 12.000 € ;

**APPROUVE** le plan de financement présenté en exposé de la présente ;

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune pour l'exercice 2017 ;

**N° 2016-51 : Désignation des représentants de la Commune de St-Antonin auprès du SIAESE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Source d'Entraigues)**

[...]

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de modifier ainsi le tableau des représentants de la Commune de Saint-Antonin du Var auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction des Eaux de la Source d'Entraigues :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marie-José RUBY	Christophe VALETTE
Jean-Pierre GUINDEO	Christian GIRAUD

**N° 2016-52 : Convention avec le CAUE pour la réalisation d'une étude relative au projet d'aménagement de l'ancien emplacement réservé n°25 (Parcelle section D n°1210)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a fait l'acquisition en 2015 de l'emplacement réservé n°25 (cadastré aujourd'hui Section D n°1210) destiné à accueillir un aménagement paysager.

Le Maire propose de faire appel aux services du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) afin de mener une mission d'assistance à la Commune dans ce projet (diagnostic, conception, planification et estimation des coûts).

Une convention ad-hoc a été rédigée et transmise au Maire à cet effet ; Elle prévoit une participation financière de la Commune à hauteur de 1.110 € pour la réalisation de l'étude.

L'Assemblée est donc appelée à délibérer quant à l'opportunité de faire appel aux services du CAUE pour ce projet.

**Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE** l'intervention du CAUE pour une étude dans le cadre du projet d'aménagement de la parcelle cadastrée Section D n°1210 sur l'emprise de l'ancien emplacement réservé (ER) n°25 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe à la présente délibération) avec le CAUE et à initier toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de l'étude à venir.

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **PREALABLEMENT AUX DELIBERATIONS SUPRA**

Le Maire a présenté à l'Assemblée les rapports d'activité 2015 :

- De la Communauté d'Agglomération dracénoise (CAD)
- Du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) de la CAD

### • **Rattrapage consommation électrique :**

ENEDIS (anciennement ERDF) a adressé à la Commune la facture d'électricité correspondant au rattrapage des consommations non-facturées depuis plusieurs années au Square Jean Fustier. Une régularisation de 3.900 € sera donc effectuée pour le compteur correspondant.

### • **Vœux de la Municipalité pour 2017 :**

La cérémonie est programmée le Mercredi 04 janvier 2017, à 18h30.

### • **Théâtre en Dracénie :**

Spectacle programmé à Saint-Antonin du Var le 18 novembre à l'Espace Culturel. 20 places sont encore disponibles sur les 100 places mises en vente.

- **Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) :**  
Action conjointe du Député Olivier Audibert-Troin et du Sénateur Pierre-Yves COLLOMBAT suite à l'attribution déséquilibrée du FSIPL au profit quasi-exclusif des villes de Marseille, Toulon et Nice et au détriment des autres Communes rurales et semi-urbaines.  
Le Député a rédigé une motion dénonçant cet état de fait et visant à soutenir les territoires ruraux.
- **Station d'Épuration (STEP) de Masseboeuf et coeur de village :**  
Les propositions des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres ont été analysées par le bureau d'études Provence EcoConseil et présentées à la Commission d'Appel d'Offres réunie de manière informelle.  
Le Maire, compétent pour l'attribution de ce marché, prendra la décision d'attribution semaine 41.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Muriel HARANG-CAHOREAU**
  - Aide possible de la CAD pour la réhabilitation de l'habitat privé (façades, insalubrité, performance énergétique ...) par le biais d'un PIG (Plan d'Intérêt Général).
- **Antoine d'INGUIMBERT**
  - Le Cinéma de Lorgues, suite au succès rencontré avec la projection, pour les enfants de l'école, du film « le potager de mon grand-père », souhaite renouveler l'expérience à raison d'une fois par trimestre.
  - Cantine scolaire : les commandes de matières premières alimentaires utilisent ponctuellement les circuits courts notamment pour l'achat de légumes de saison.
- **Jean-Pierre GUINDEO**
  - Accessibilité de la Mairie :
    - la porte située entre la salle d'accueil et la salle d'honneur de la Mairie va être remplacée
    - la banque d'accueil va être modifiée
    - la rampe d'accès extérieur à la Mairie va être modifiée avec une pente à 6% ; le coût prévisionnel de cette opération a été largement sous-estimé par le cabinet chargé du rapport et de la réalisation du l'Agenda D'Accessibilité Programmée (ADAP)
  - Internet Très haut-débit :  
Arrivée fin décembre 2016 du très haut débit Vdsl2 à 100Mbps/s (débit maximum disponible pour les abonnés les plus proches de l'autocommutateur situé contre l'espace culturel car il y a déperdition de débit avec la distance ; Mais 75% des administrés devraient tout de même pouvoir disposer d'un débit de 10Mbps/s).
  - Totems de la CAD :  
La CAD va déployer des totems (écrans tactiles) dédiés à l'information dans toutes les Communes membres. La fourniture, la pose, l'alimentation des données et l'entretien des totems seront pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération.
- **Annick BOYZON**
  - Le CCFF s'est trouvé bloqué par une barrière sur le chemin entre Ginasservis et Ste-Foy.  
Réponse du Maire : il s'agit du territoire Communal de Lorgues.
- **Christian GIRAUD**
  - Il n'y a plus de conteneurs ou d'emplacements spécifiques pour déposer les cartons depuis que la Commune n'est plus desservie par l'ancien SIVOM du Haut-Var  
Réponse du Maire : j'interrogerai la CAD pour savoir s'il y a une possibilité mais pour le moment, il faut les déposer dans les déchetteries de la CAD.

Levée de la séance à 20h30